

Édito

Pour une gestion intégrée des déchets

Depuis sa création en 1948, l'intercommunale ICDI n'a cessé d'évoluer en optant pour des choix techniques lui permettant d'assurer une gestion intégrée des déchets sur son territoire, en respectant les exigences environnementales de manière responsable et rigoureuse, pour garantir un coût de gestion des déchets maîtrisé à ses communes affiliées.

Aujourd'hui, à peine 1% des déchets produits dans la zone finissent désormais dans un centre d'enfouissement technique (CET). Grâce aux collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, PMC et verre) et aux parcs de recyclage, plus de 60% des déchets sont triés et recyclés. Avant tout, l'intercommunale est très active en matière de prévention des déchets car nous le savons, le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. Dans la perspective de favoriser le réemploi, l'ICDI a de plus créé avec ses partenaires IGRETEC et le CPAS de Charleroi, la Ressourcerie du Val de Sambre qui collecte au domicile des citoyens des communes affiliées les objets encombrants afin de leur donner une seconde vie.

En outre, près d'un quart des habitants de la zone ICDI disposent d'une collecte sélective en conteneurs verts des déchets organiques, ce qui permet de valoriser par biométhanisation une partie des déchets autrefois traités à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Tous ces efforts collectifs ont pour objectif de réduire la quantité de déchets résiduels produite par chaque habitant et donc de limiter le besoin en capacité de traitement de l'Unité de Valorisation Énergétique aux 110 000 tonnes par an actuelles malgré l'accroissement de la population et l'évolution de nos modes de consommation.

En effet, malgré les efforts consentis en matière de prévention des déchets, le volume global des déchets ménagers tend à augmenter d'année en année. En 2013, 472 kg de déchets ménagers par habitant ont été produits sur notre territoire. Les habitants de la zone ICDI ne sont pourtant pas de mauvais élèves car, soulignons-le, la moyenne en Wallonie s'élève à 550 kg.

La volonté de notre intercommunale est de continuer à optimiser les performances techniques, économiques et environnementales de ses infrastructures de manière à pouvoir continuer à proposer des services de qualité au prix coûtant à ses communes affiliées. C'est pourquoi l'ICDI souhaite aujourd'hui améliorer les performances de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup. Les travaux devraient démarrer dans le courant du second semestre 2015 pour aboutir en 2018.

Au-delà des aspects techniques de ce projet, il est important également pour l'ICDI de proposer une véritable métamorphose urbanistique et paysagère du site, intégrant l'embellissement de l'aspect de l'usine au bénéfice de tous.

Ce journal d'information a pour objectif de vous présenter les enjeux de cette modernisation, en termes économiques, environnementaux et sociaux. Votre intercommunale est bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes questions. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Olivier BOUCHAT,
Directeur général

Françoise DASPREMONT,
Présidente du Conseil d'administration

L'UVE

Qu'est-ce qu'une Unité de Valorisation énergétique (UVE) ?

Le principe d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) est de produire de l'électricité et/ou de la chaleur en transformant l'énergie dégagée par la combustion des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets contenus dans le sac blanc ou le conteneur gris. Dans les communes affiliées à l'ICDI, ces déchets résiduels représentent environ 40% du total des ordures ménagères.

→ Infrastructure actuelle



→ Infrastructure modernisée





Une gestion intégrée des déchets



L'ICDI assure une gestion intégrée des déchets sur son territoire :

- **Sa priorité** : les actions de **prévention des déchets** : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas... En 2013, l'ICDI a également contribué à la mise en place de la Ressourcerie du Val de Sambre.
- **Sa mission la plus visible** : les collectes de déchets en porte-à-porte et les apports volontaires dans les parcs de recyclage.
- **Ses outils et équipements** :
 - le centre de tri des PMC VALTRIS
 - le Centre de compostage industriel SAMBRECOMPOST
 - le tri-broyage-conditionnement des encombrants
 - l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets résiduels du sac blanc et du conteneur gris.

L'Unité de Valorisation Énergétique est un des éléments clés de cette approche intégrée de la gestion des déchets qui permet à l'ICDI d'être autonome et de proposer une solution de proximité pour le traitement des déchets ménagers à prix coûtant.

Carte d'identité de l'ICDI

Avec 500 collaborateurs, dont 50 travaillent à l'UVE, l'ICDI est une entreprise publique qui relève, pour vous, chaque jour, le défi complexe de la gestion des déchets.

- **Date de création** : 1948
- **Mission** : améliorer le cadre de vie de chacun en collectant et en triant les déchets des ménages en vue de les réemployer, de les recycler et de les valoriser.
- **Superficie de la zone** : 510 km².
- **Population** : plus de 420 000 habitants.
- **Communes affiliées** : Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farcennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalines, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

Pourquoi renouveler la ligne 3 ?

L'UVE est constituée de deux lignes de valorisation énergétique dont l'une, aujourd'hui obsolète, doit être remplacée. Il est indispensable de moderniser l'UVE, non pas pour en augmenter la capacité de traitement des déchets mais tout simplement pour pouvoir continuer à traiter l'intégralité des déchets produits sur les communes affiliées à l'ICDI, tout en améliorant significativement le rendement de sa production énergétique.

La nécessité de moderniser l'UVE

Les grandes étapes de la modernisation de l'UVE :

- **Juin 2013** : attribution du marché public de travaux.
- **Octobre 2014** : introduction de la demande de permis unique
- **Second semestre 2015** : début des travaux de modernisation

Tout au long de ces étapes, l'ICDI continuera à vous informer au fur et à mesure de l'avancée de cet important chantier, par le biais de son journal d'information « Les infos pratiques » et de son site internet.



Le strict respect des normes environnementales

L'UVE, certifiée ISO 14001 et EMAS, est déjà aujourd'hui à la pointe du respect des normes environnementales. Les nouvelles technologies permettront cependant d'aller bien au-delà du simple respect des exigences environnementales fixées par les législations wallonne et européenne.



En savoir plus sur le fonctionnement concret de l'UVE ?

Vous pouvez consulter les rapports d'activités de l'intercommunale et prendre connaissance des déclarations environnementales de l'UVE. La certification EMAS fait partie des **points d'attention prioritaires de l'ICDI**. Les documents sont téléchargeables gratuitement sur le site internet : www.icdi.be. Vous y trouverez des informations très détaillées sur l'ensemble des équipements de l'intercommunale.

Un site entièrement métamorphosé

Sur le plan urbanistique, l'esthétique des nouveaux bâtiments a été réfléchi pour s'intégrer de manière beaucoup plus harmonieuse dans le tissu urbain.

Avantages

La modernisation de l'UVE est indispensable pour pouvoir traiter l'intégralité des déchets produits dans la zone ICDI :

Avantages économiques et énergétiques

- Le coût du traitement des déchets sera stabilisé, voire diminué par rapport à la situation actuelle, ce qui permettra de limiter les charges qui pèsent sur les communes et dès lors, les taxes relatives à la gestion des déchets.
- La production d'énergie électrique sera doublée par rapport à la situation actuelle. Aujourd'hui, la production d'énergie électrique correspond à la consommation annuelle d'environ 4 000 ménages. Demain, elle correspondra à celle de 8 000 ménages!
- Un réseau de chaleur sera alimenté pour couvrir les besoins domestiques, industriels et publics, situés à proximité du site, ce qui permet une utilisation plus rationnelle de l'énergie produite.

Avantages environnementaux

- L'environnement sera davantage respecté, les traitements des fumées et des eaux usées étant encore plus performants dans les futures installations.
- L'usine s'intégrera d'une manière plus harmonieuse au paysage.

Avantages sociaux

- L'emploi local direct sera consolidé, les travailleurs provenant majoritairement des communes associées.
- Le cadre de vie aux alentours sera amélioré.

Enjeux

Si l'ICDI ne prenait pas les mesures nécessaires pour moderniser l'UVE, il y aurait inévitablement des impacts :

Impact économique

- Le coût du traitement des déchets pourrait augmenter d'une manière considérable. La ligne 3 est aujourd'hui obsolète. Le coût de maintenance et de traitement en sous-traitance sera inévitablement de plus en plus lourd. Les arrêts du four seront de plus en plus fréquents, jusqu'à son arrêt complet.

Impact environnemental

- Les déchets résiduels qui continueront à être produits par les habitants dans les proportions actuelles devraient donc être traités en dehors de la zone ICDI, ce qui impliquerait :
 - la construction d'un centre de transfert et stockage temporaire des déchets sur le site actuel de Pont-de-Loup avec d'éventuelles nuisances associées;
 - le transport par route des déchets par camions semi-remorques vers un centre extérieur, ce qui provoquerait une augmentation significative du nombre de camions circulant dans le périmètre de l'UVE et sur les autoroutes wallonnes (entre 2 500 et 4 500 camions semi-remorques supplémentaires par an). Il n'existe pas d'alternative par voie fluviale directe vers une autre UVE ayant la capacité disponible pour traiter ces déchets.

Impact social

- Le risque de fermeture du site, à moyen terme, est réel, ce qui engendrerait fatalement son abandon. Cette situation, au contraire de celle envisagée par l'ICDI, mènerait à la création un chancre industriel supplémentaire et à une dégradation du paysage urbain.

Visite de l'UVE

L'ICDI vous propose également de participer à une visite de l'UVE (durée : 1 h) le mercredi 19 novembre à 15 h et le jeudi 27 novembre à 16 h.

Réservation obligatoire :
info@icdi.be ou 071 600 499

Une question ?

Vous pouvez aussi nous contacter par courriel ou par courrier. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

ICDI, 1 rue du Déversoir, 6010 Couillet
www.icdi.be – info@icdi.be – 0800 94 234

Prochain
numéro
**janvier
2015**

Editeur responsable :
Olivier BOUCHAT,
1, rue du Déversoir
6010 COUILLET

Coordination :
Françoise LARDENOËY

Rédaction :
Jean-Luc GOSSELIN
Françoise LARDENOËY
Romina SERRA
Philippe TELLER

Contact :
Service Communication & Prévention
info@icdi.be
0800 94 234

